

**N°177**

**Vendredi 20 mars 2009**

Prochaine parution le 3 avril 2009

Rédaction du Santécois :

Tél : 02.98.29.74.65

Fax : 02.98.29.79.12

Mail : [mairie-de-santec@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-santec@wanadoo.fr)

[www.santec.fr](http://www.santec.fr)



## INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### LE MOT DU MAIRE

L'équipe municipale en place depuis mars 2008 vient de clôturer un budget élaboré par l'ancienne municipalité. Trois éléments importants et complètement externes à notre gestion sont venus grever nos finances.

- Facture de 59 668,41€ non budgétisée concernant les travaux de la rue du Prat.
- Moins value comptable de 98 072,36 € sur la vente du Centre Nature Bon Vent.
- Intérêts d'emprunts trop élevés de 15 000€ environ, en raison de la politique des taux variables adoptée par l'ancienne équipe.

Globalement les résultats cumulés 2007/2008 semblent d'un niveau acceptable avec un solde positif de 260 470,52€.

Cependant, notre commune est fortement endettée jusqu'en 2014, comme nous l'avons indiqué au moment de la réduction du programme de travaux pour la future école. En effet en 2007, la Capacité d'Auto-Financement (CAF) de la commune était de 135 000,00€ et ne couvrait même pas les charges de nos prêts en capital. En 2008 cette CAF s'est légèrement améliorée en passant à 180 000,00€, nous permettant de couvrir nos prêts et de dégager 30 000,00€ d'autofinancement pour nos investissements.

La CAF est le résultat réel de la situation financière de la commune. Les ventes du terrain joutant Bon Vent (259 741,000€) et la vente des Bâtiments Bon Vent (425 000,00€) ont masqué en 2007 et 2008 la réalité de la faiblesse de nos ressources.

En 2009, pour faire face à une partie des investissements, nous serons donc contraints de vendre une partie de la dune du Pouldu à la Commune de Roscoff pour le terrain de camping (255 000,00€). Nous n'avons plus d'actifs à céder et nos seuls moyens d'action seront d'une part une gestion rigoureuse de nos comptes et d'autre part le recours à une augmentation mesurée des taux d'imposition d'1/2 point pour 2009 et probablement d'1/2 point pour 2010.

Nous assumons pleinement cette décision impopulaire mais nécessaire qui aurait logiquement dû être prise dès l'année 2007, et espérons ne plus avoir à augmenter les taux d'imposition dans la mandature.

### OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS



La municipalité de Santec souhaite offrir sur la commune une réponse aux loisirs des enfants ainsi qu'aux difficultés de garde des parents. Depuis plusieurs mois, des réunions de travail se sont déroulées avec les différents partenaires : EPAL, Association Les Copains d'Abord, la CAF, la DDJS, le Conseil Général, le Pays de Morlaix.

Cet accueil de loisirs ouvert à tous les enfants valides ou porteurs de handicap démarrera cet été du 8 juillet au 25 août inclus, dans les locaux de l'école du Dossen pour les enfants de la commune et des environs.

Les familles pourront inscrire leurs enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 13 ans, à la journée ou à la demi-journée.

A partir de l'été 2010, l'accueil fonctionnera à l'année (mercredi et vacances scolaires). Le projet prendra alors tout son sens avec les objectifs définis dans son

projet éducatif : Favoriser la socialisation, favoriser l'éveil et la découverte, favoriser l'autonomie, favoriser le respect envers les autres et l'environnement. Ces orientations seront développées dans les meilleures conditions par une équipe pédagogique qualifiée, un site remarquable (près de la plage, des bois). Les repas seront préparés sur place. Une politique tarifaire en fonction du quotient familial sera mise en place et permettra un accès pour tous à l'accueil de loisirs.

Pour une meilleure organisation du centre, les familles peuvent dès à présent inscrire leurs enfants en Mairie.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### SERVICES DE GARDE

Médecins : EN CAS D'URGENCE

**APPELEZ LE 15**

Pharmacies

Du 20 au 26 mars :

VITTEL, 16, rue de St Pol de Léon, BERVEN, ☎ 02.98.69.98.09.

Du 27 mars au 2 avril :

DELANDE, 4, rue du Croissant, HENVIC, ☎ 02.98.62.84.58.

### ÉTAT CIVIL

Naissances :

Evie BRIEND, née le 5 mars, fille de Cédric et Sandrine, 110, rue des Quatre Vents.

Décès :

Françoise QUIMERCH née DIROU, 88 ans, décédée le 6 mars, 199, rue Yves Le Morvan.

Jeanne URIEN née PRIGENT, 62 ans, décédée le 11 mars, 438, rue du Pouldu.

Marie-Louise DIROU née QUIMERCH, 81 ans, décédée le 16 mars, 67 route du Vénec.

# CONSEIL MUNICIPAL

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS - 2008

#### De la commune :

##### Section de Fonctionnement :

Rappel exercice 2007	
Résultat exercice 2007 excédent	+354 897,32€
Affectation du résultat 2007 en 2008	-354 897,32€
Soit après affectation	0€
Exercice 2008	
Dépenses 2008	-2 232 176,45€
Recettes 2008	+2 120 432,39€
<b>DÉFICIT 2008</b>	<b>-111 744,06€</b>
Soit au 31/12/2008 UN RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ de	
<b>DÉFICIT CUMULÉ DE</b>	<b>-111 744,06€</b>

##### Section d'Investissement

Rappel exercice 2007	
Résultat exercice 2007 déficit	-258 718,99€
Exercice 2008	
Dépenses 2008	-659 144,31€
Recettes 2008	+1 290 077,88€
<b>EXCÉDENT 2008</b>	<b>+630 933,57€</b>
Soit au 31/12/2008 UN RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ de	
<b>EXCÉDENT DE</b>	<b>+372 214, 58€</b>

SOIT UN RÉSULTAT CUMULÉ AU 31/12/08 DE : + 260 470.52 €

#### Du camping municipal des « Dunes » :

##### Section de Fonctionnement :

Rappel exercice 2007	
Résultat exercice 2007 excédent	+2 927,87€
Affectation du résultat 2007 en 2008	-2 927,87€
Soit après affectation	0€
Exercice 2008	
Dépenses 2008	-30 863,28€
Recettes 2008	+35 725,18€
<b>EXCÉDENT 2008</b>	<b>+4 861,90€</b>
Soit au 31/12/2008 UN RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ de	
<b>EXCÉDENT DE</b>	<b>+4 861,90€</b>

##### Section d'Investissement :

Rappel exercice 2007	
Résultat exercice 2007 excédent	+21 694,89€
Exercice 2008	
Dépenses 2008	-0,00€
Recettes 2008	+8 222,93€
<b>EXCÉDENT 2008</b>	<b>+2 927,87€</b>
Soit au 31/12/2008 UN RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ de	
<b>EXCÉDENT DE</b>	<b>+24 622,76€</b>

SOIT UN RÉSULTAT CUMULÉ AU 31/12/08 DE : + 29 484.66 €

Le conseil a approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (celle du maire qui ne participe pas au vote), les comptes administratifs 2008 de la commune et du camping. Il a approuvé à l'unanimité, les comptes de gestion 2008 de la commune et du camping.

### BUDGETS PRIMITIFS 2009

#### De la commune :

##### Section de Fonctionnement :

DÉPENSES		
	Chapitres	EUROS
011	Charges à caractère général (dont entretien de voirie, de bâtiments, charge d'électricité, d'eau, de carburant, d'assurances, de téléphone...)	494 560,00
012	Charges de personnel	614 304,00
014	Atténuation de charges	50,00
65	Charges de gestion courante (dont subventions aux associations, au SDIS, au CCAS, à l'école privée, indemnités d'élus...)	254 592,40
66	Charges financières	81 400,00
67	Charges exceptionnelles	9 604,06
68	Dotations aux amortissements	70 769,94
022	Dépenses imprévues	4 889,54
002	Déficit de fonctionnement reporté	111 744,06
023	Virement à la section investis.	10 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>1 651 914, 00</b>

RECETTES		
	Chapitres	EUROS
70	Produits des services	53 400,00
73	Impôts et taxes	864 295,00
74	Dotations-participations	697 104,00
75	Autres Produits	25 000,00
76	Produits financiers	15,00
77	Produits exceptionnels	4 000,00
013	Atténuations de charges	8 100,00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 651 914, 00</b>

##### Section d'investissement :

- Dépenses : ..... 1 761 631.00 Euros,
- Recettes : ..... 1 761 631.00 Euros,

#### Du camping municipal « des Dunes » :

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2009 du camping, qui peut se résumer comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

- Dépenses : ..... 35 970.00 Euros,
- Recettes : ..... 35 970.00 Euros,

##### Section d'Investissement :

- Dépenses : ..... 29 484.66 Euros,
- Recettes : ..... 29 484.66 Euros,

#### Du lotissement communal « Ty Douar Nevez » :

Le conseil a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2009 du Lotissement, qui peut se résumer comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

- Dépenses : ..... 300 000.00 Euros,
- Recettes : ..... 300 000.00 Euros,

##### Section d'Investissement :

- Dépenses : ..... 300 000.00 Euros,
- Recettes : ..... 300 000.00 Euros,

## TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée : « *que compte tenu des opérations engagées par l'équipe municipale précédente et de nos projets d'investissement, nous n'avons pas d'autres choix que de recourir à une augmentation des taux d'impositions en 2009, pour que notre capacité d'autofinancement soit suffisante, pour faire face aux remboursements d'emprunts encourus et ceux à venir pour l'école* ». Il a indiqué « *que cette augmentation des taux aurait dû être faite, de manière criante, en 2007, compte tenu de la piètre qualité réelle des résultats.* » Ajoutant que « *l'augmentation des taux pour 2009, devrait être de 1 point, mais nous retarderons au maximum la contraction de l'emprunt prévu pour l'école, pour nous permettre de n'appliquer que ½ point d'augmentation des taux* ». Le Maire a d'ores et déjà constaté « *que malheureusement la municipalité sera contrainte d'envisager une nouvelle augmentation de ½ point des taux d'imposition en 2010* ».

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil a fixé par 17 voix pour et 2 abstentions les taux d'imposition 2009 comme suit :

- Taxe d'habitation : ..... 14.83%
- Taxe foncière bâti : ..... 20.10%
- Taxe foncière non bâti : ..... 43.03%

## CONVENTIONS, CONTRATS & MARCHES

### Contrat d'association 2009 avec NDL :

Le conseil a approuvé à l'unanimité, le versement d'une somme de 52 211.40 € à l'école N.D. de Lourdes dans le cadre du contrat d'association. Le maire a précisé que le coût pour la commune, d'un enfant scolarisé dans les écoles de Santec est de 923.56 €uros pour l'année.

### Contrat d'assistance juridique

Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention d'assistance juridique avec la société d'avocats, LE ROY – GOURVENNEC – PRIEUR de BREST, pour un coût forfaitaire de prestation de 4 780.00 €uros TTC, pour une durée d'un an.

### Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le conseil a décidé à l'unanimité, d'adhérer au contrat « d'assurance groupe » passé par le biais du CDG 29, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service, pour la période 2009-2013.

### Marché à bons de commande - voirie

L'assemblée a approuvé le choix de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à bons de commande pour l'entretien et la modernisation de la voirie communale – période 2009-2012 à la SACER ATLANTIQUE. Monsieur le Maire a indiqué que l'offre de prix de base obtenue est très intéressante pour la commune.

### Réhabilitation du bloc sanitaire du bas du camping

Les élus ont retenu l'offre de la SARL Stéphane SEVERE de Santec pour réaliser les travaux de remise aux normes des équipements sanitaires du bloc sanitaire du bas du camping municipal, pour un montant de 7 632.48 €uros TTC.

### Ecole maternelle Tanquy PRIGENT

Monsieur le maire a été autorisé par le conseil à signer le contrat proposé par le bureau de contrôle APAVE de BREST, pour assurer la mission L+SEI+HAND ainsi que le contrat pour la mission SPS, dans le cadre de la construction de la nouvelle école. Montant total du marché : 13 439.31 €uros TTC.

## NOUVELLE ECOLE

Les conseillers municipaux ont validé la phase ESQUISSE et la phase APS (avant projet sommaire) concernant le projet d'école. Le cabinet d'architecture META va désormais établir l'avant projet définitif.

## ACHAT DE MATERIEL

- Le conseil a décidé à l'unanimité de faire l'acquisition d'un pulvérisateur électrique auprès de la société Distrivert de Saint Pol de Léon. Montant TTC 499.51 €uros.
- Les élus ont également retenu par 17 voix pour et 2 abstentions, l'offre de la société RENAULT de Plouigneau, pour l'achat d'un ensemble « tracteur - élagueuse » pour un montant de 80 611.02 €uros TTC. Le Maire a très fortement déploré « les dispositions des articles L522-5 et L522-6 du Code Rural qui ne permettent pas l'acquisition en commun de matériel avec une CUMA, pour les communes de plus de 2000 habitants », comme initialement prévu. Néanmoins une solution de location à la CUMA est en cours d'élaboration afin de mutualiser cet équipement et ainsi d'atténuer la charge de cet investissement pour la commune.

## ELUS : CHANGEMENTS D'ATTRIBUTIONS

Madame pascale DEPRAETRE a été élue avec 17 voix au poste de cinquième adjoint, devenu vacant. Elle occupe désormais la fonction d'adjointe aux affaires sociales et à l'intergénérationnalité.

Monsieur Didier LE GAD quant à lui, a été désigné au poste de conseiller délégué au littoral.

## MOTION

Le conseil a voté à l'unanimité une motion qui sera adressée au Ministre de l'Education Nationale, afin que la réalité de la demande des familles soit prise en compte et que les enfants puissent effectivement fréquenter l'école maternelle dès l'âge de 2 ans, à la prochaine rentrée scolaire.

## ANIMATION COMMUNALE

### LE NAUFRAGE DE L'AMOCO CADIZ (SUITE)



*Fosse creusée dans la dune du Pouldu pour stocker le pétrole échoué sur les plages.*

La causerie sur le naufrage de l'Amoco Cadiz a rassemblé vendredi 13 mars, un nombreux public à la salle polyvalente. La municipalité remercie les personnes, témoins de la catastrophe, qui ont bien voulu animer et contribuer à la réussite de la soirée par leurs témoignages, l'apport de photos, de diapositives et d'articles de journaux de l'époque qui ont permis de réaliser une exposition qui sera présentée à la bibliothèque du 30 mars au 30 avril.

Le diaporama retraçant le naufrage sera également à la disposition du public. Vous pourrez également entendre les témoignages d'André GRALL et de Bernard LE JEUNE diffusés lors de l'émission de Carolina sur Radio Armorik (91.7).



*Des articles et des photos de l'époque sont le support de l'exposition qui sera présentée à la bibliothèque à partir du 30 mars.*

## INFORMATIONS DU C.C.A.S.

### ASSURANCE MALADIE

Depuis le 16 mars, les Caisse d'Assurance Maladie du Finistère mettent en place le dispositif « objectif génériques » qui consiste à conditionner la dispense d'avance de frais en pharmacie à l'acceptation du médicament générique par les patients.

Dans le Finistère, des actions, soutenues par la majorité des pharmaciens ont permis d'atteindre des taux de délivrance acceptables.

Toutefois, le législateur a souhaité donner une impulsion supplémentaire à la progression du générique en permettant de déployer le principe de la suppression du tiers payant pharmaceutique pour les patients refusant systématiquement le générique sans raison médicale.

Ce dispositif s'applique à tous les assurés, y compris les bénéficiaires d'une exonération du ticket modérateur, de la CMU et de l'Aide Médicale État.

Les Médicaments génériques sont aussi efficaces, de même qualité, plus économiques. N'hésitez pas à en parler avec votre pharmacien.



### DES VACANCES AVEC LE SECOURS POPULAIRE

Comme tous les ans, le Secours Populaire prépare le séjour d'enfants en famille de vacances.

Si vous êtes prêts à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant de 6 à 10 ans pendant 15 à 18 jours, le Secours Populaire est là pour organiser cet accueil bénévole.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Andrée au 02.98.44.48.90, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

### L'ADIL DU FINISTÈRE : LE SÈSAME DE L'HABITAT

Des services de conseil il en existe de toutes sortes ! Mais ils se situent tous en amont d'une démarche commerciale ou contentieuse. L'originalité de l'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement, c'est son indépendance.

Créée à l'initiative du Conseil Général et du Ministère en charge du logement, l'ADIL compte parmi ses membres la quasi-totalité des acteurs de l'habitat du Département, qu'ils s'agissent des Caisses d'Allocations Familiales, des professionnels de l'immobilier publics et privés ou encore des collectivités locales, notamment le Syndicat Mixte du Léon. Sa vocation est d'offrir gratuitement la possibilité d'obtenir en un seul lieu, l'ensemble des éléments de réponse à un problème de logement.

**Les services gratuits de l'ADIL :**

Chaque année, 18 000 personnes sollicitent les services de l'ADIL du Finistère. Pour accueillir un public toujours plus nombreux et offrir un service de proximité, l'ADIL assure également plus d'une trentaine de permanences dans le Département dont 5 sur le territoire du Syndicat Mixte du Léon, à St Pol de Léon, Plouescat, Plouzévédé, Landivisiau et Sizun. Des conseillers spécialisés répondent aux questions que vous vous posez sur les thèmes les plus divers de l'habitat, que vous souhaitiez accéder à un logement locatif, acheter, construire ou rénover.

**Permanence sur Saint Pol de Léon**

**Maison des Services – Rue des Carmes**

**Le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois, de 14h à 17h**

### URGENT – OFFRE D'EMPLOI

Vous êtes disponible à temps partiel ou complet, S'PASS DIFFUSION recherche des distributeurs pour effectuer LA DISTRIBUTION DU NOUVEL ANNUAIRE « PAGES JAUNES 2009 »

Vous devez avoir un véhicule, avoir un téléphone, connaître géographiquement votre secteur d'habitation.

S'PASS DIFFUSION vous assure la formation nécessaire à l'exécution de la mission et un point d'approvisionnement proche du domicile.

**Renseignements au 02.48.27.30.18.**

## VIE SCOLAIRE

### PORTES OUVERTES AU LYCÉE DU KREISKER

Le Lycée du Kreisker de St Pol de Léon ouvrira ses portes le vendredi 20 mars de 17h à 19h et le samedi 21 mars de 9h à 12h30.

Les formations proposées sont les suivantes :

- Séries LEGT : L, ES, S, STL, STG
- Lycée Professionnel Bac Pro : Commerce et Secrétariat
- Enseignement supérieur : B.T.S. Commerce International

Une nouveauté pour la rentrée 2009 : l'option SMS en seconde

## COMMERCE ET ARTISANAT

### NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE



VOUS ALLEZ VENDRE VOTRE LOGEMENT, VOUS VOULEZ VENDRE VITE ET BIEN :

**La solution : LE HOME STAGING**

**Atout Home Staging** « Embellit pour emballer ». C'est votre carte

**Atout** gagnant.

Le Home Staging est un concept né aux USA qui consiste à mettre en valeur un bien immobilier destiné à la vente, par la réorganisation de son espace intérieur et un relooking, dans le but de mieux vendre.

Un home-stager vient chez vous et vous aide à désencombrer les lieux pour gagner de l'espace et de la lumière, il le dépersonnalise pour plaire au plus grand nombre. Il effectue des petits travaux de rafraîchissement et enfin, il revalorise et harmonise votre bien par une décoration neutre et une ambiance chaleureuse qui met en avant les atouts de votre logement afin de déclencher un coup de cœur chez l'acheteur. Un bien Home-Stagé se vend beaucoup plus vite qu'un bien classique (on observe en moyenne 6 mois pour un bien classique contre 1 à 3 mois pour un bien Home-Stagé).

L'objectif du home staging est de permettre à tous les visiteurs de se projeter dans le lieu visité et d'avoir la sérénité de se dire qu'il peut poser ses valises et s'installer sans aucun « travaux d'urgence ».

**Atout Home Staging - Isabelle RISPAL**

598, rue de Pount Ar C'Hantel

29250 SANTEC – Tél : 06.48.22.10.14.

Email : [contact@atouthomestaging.fr](mailto:contact@atouthomestaging.fr)

Site internet : <http://www.atouthomestaging.fr>

## VIE ASSOCIATIVE

### NETTOYAGE DES PLAGES



Les associations AVTS (un Art de Vivre au Théven en Santec) et ADLS (Association de Défense du Littoral Santécois) organisent une opération de nettoyage des plages le samedi 21 mars.

Les bénévoles intéressés sont invités à se retrouver à 14h30 :

- Au Pouldu (près du bar Les Embruns)
- Au Théven (sur la cale)
- Au Dossen (parking du char à voile)

Pensez à vous munir de gants. Un pot de l'amitié clôturera cette journée.

### ASSOCIATION QUI SUIS-JE ?

**POUR LA RECHERCHE CONTRE LA MALADIE D'ALZHEIMER**

L'association organise, le dimanche 22 mars de 9h à 18h à la salle polyvalente de Plougoum, UN MARCHÉ DE PRINTEMPS.

Promenade en calèche (selon le temps) et restauration sur place.

**Entrée 1,50€ / Gratuit jusqu'à 12 ans**

